



A l'occasion de la Journée européenne des consommateurs

Francis AMAND, président du conseil d'administration
et
Fabienne CHOL, directrice générale
de
l'Institut national de la consommation (INC)

vous invitent à participer au

COLLOQUE
Le code de la consommation : 20 ans et après ?
Approche européenne & nationale

Vendredi 15 mars 2013 de 8h30 à 12h30

en présence de Benoît HAMON,
ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des finances,
chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la consommation

Ministère de l'Economie et des finances - Salle Pierre Mendès France
139, rue de Bercy – 75012 Paris
Métro : Bercy (lignes 6 et 14)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN RAISON DU NOMBRE DE PLACES LIMITE

Merci de vous munir d'une pièce d'identité

Contact INC : Bettina Bais : b.bais@inc60.fr – 01 45 66 20 22

Nom :

Prénom :

E-mail :

Société / Organisme :

Fonction :

Sera accompagné de :

PROGRAMME

Le code de la consommation : 20 ans et après ? Approche européenne & nationale

Modération :

M. Jean CALAIS-AULOY, professeur émérite à l'Université de Montpellier I

9H00

1. Un environnement en mutation : la consommation du XXI^e siècle

- La multiplication des « *écosystèmes captifs* » : l'intérêt du consommateur ?
(M. Malo DEPINCÉ,
maître de conférence à la faculté de droit de Montpellier)
- La mutation numérique : querelle des anciens et des modernes ? Les enjeux de l'information dématérialisée.
(M^{me} Valérie GERVAIS,
secrétaire générale de l'AFOC)
- Tous consommateurs ou tous salariés ? Protection du consommateur et sauvegarde de l'emploi.
(M. Yvon MERLIÈRE,
directeur général du CREDOC)

Débat avec la salle

10H15

Pause-café

10H45

2. La nécessaire refonte

- Un acquis communautaire dans la logique du marché unique.
(Mme Anne HOUTMAN
chef de la représentation en France de la Commission européenne)
- L'acquis communautaire doit-il évoluer davantage ?
(M^{me} Véronica MANFREDI,
*chef d'Unité « Droit des consommateurs et du marketing »,
DG Justice, Commission européenne*)
- Codification nationale ou européenne ?
(M. Gilles PAISANT
professeur à l'Université de Savoie)
- Des textes de circonstance à évaluer & des principes de codification à redéfinir.
(M^{me} Hélène DAVO
*maître de conférence à la faculté de droit de Montpellier,
Centre de droit de la consommation et du marché
Responsable du master II droit bancaire et financier*)

Débat avec la salle

12H15

Synthèse :

M^{me} Natacha SAUPHANOR-BROUILLAUD, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

12H30

Conclusion :

M. Benoît HAMON, ministre délégué, chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la consommation.